

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2022

19 septembre 2007

SOMMAIRE

Acelum Sicav	97022	Halogen Holdings	97015
Activest Global Portfolio	97016	HBI Borsigstrasse S.à r.l.	97032
Agestalux	97012	Herma Holding S.A.	97014
Aladin Holding S.A.	97010	ING (L) Liquid	97013
AstraZeneca Infection SNC	97043	Jardenne Corporation S.à r.l.	97056
AZ Chem Luxembourg Holdings S. à r.l.	97047	KOH-I-NOOR International	97018
Bel Canto Business Generators S.A. Sopar- fi	97025	KSO Invest S.A.	97051
Benefit Partners International SA	97032	Liberty Lease SA	97054
Blacksmith Holding S.à r.l.	97055	LSF Quintet Investments S.à r.l.	97041
Bonne Récolte S.à r.l.	97050	Lux-Patri SA	97055
Cave Holding S.A.	97045	Mituyo	97035
CEREP Investment Wefora S.à r.l.	97039	Morgan Stanley Money Market Family ...	97018
Class Immo S.A.	97022	Morgan Stanley Money Market Family ...	97016
ColPlus S.à r.l.	97030	Morgan Stanley Sicav	97011
ColStadia S.à r.l.	97030	Muirfield Investments S.à r.l.	97046
Cuzco	97056	Multi-Strategy Portfolio	97012
EAVF BEN Holdco Sàrl	97052	RSCT S.à r.l.	97037
EAVF BEN Saarbruecken 1 S.à r.l.	97052	Sasib Tobacco International S.A.	97034
e-Collaboration International S.A.	97045	Sefipar S.A.	97011
Eisenbahner-Vereinigung Ettelbruck soc. coopérative - Coopérative des Cheminots	97013	Service Tobacco International S.A.	97034
Eupalia SA	97027	Seven Holdings S.à r.l.	97050
Euroliberty-Lease S.A.	97054	Sitrof Holding S.A.	97014
European Diversified Bond Fund	97015	So.Pa.F. Invest S.A.	97032
Financière Daunou 5 S.à r.l.	97041	Temenos Luxembourg S.A.	97041
Finmacrien	97014	Tsedek S.A.	97032
Fuscine Holding SA	97038	UBS (Lux) Money Market Sicav	97017
G.B.D. Holding S.A.	97010	UBS (Lux) Money Market Sicav	97016
Grand Estate Investments S.A.	97039	UBS (Lux) Short Term Sicav	97017
		Validus Investments S.A.	97010
		VREF Holding S.à r.l.	97041

Validus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 8. Oktober 2007 um 10.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 2006.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007103818/534/17.

Aladin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 25.704.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 5 octobre 2007 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de mai à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»*;
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007103833/795/16.

G.B.D. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 51.423.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 octobre 2007 à 11.00 heures à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial («SPF»); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;
2. Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:
La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.
Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:
(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3. Modification de la dénomination de la société en EKINOX S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF»

Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de EKINOX S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF»;

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007103820/1023/28.

Sefipar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.854.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *10 octobre 2007* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007103836/534/15.

Morgan Stanley Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

The Shareholders of MORGAN STANLEY SICAV (the «Company») are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *19 October 2007* at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 5, paragraph 3 of the Articles relating to the contagion of assets to provide for the segregation of assets between Sub-Funds.
2. Amendment of Article 7, paragraph 3 of the Articles relating to the issue of shares to provide the possibility to apply a fee on subscriptions in order to protect the interests of the Company and its shareholders.
3. Amendment of Article 9, paragraph 2 of the Articles relating to the conversion of shares to provide the possibility to apply a fee in order to protect the interests of the Company and its shareholders.
4. Amendment of Article 11, III, f), (iii) of the Articles relating to the calculation of the net asset value of the Company to provide for the segregation of assets between Sub-Funds.
5. Amendment of Article 13, paragraph 2, of the Articles relating to the election of directors of the Company in order to comply with the terminology used by the 2006 Law.
6. Amendment of Article 14, first paragraph of the Articles relating to the election of the chairman of the board of directors of the Company (the «Board») in order to provide for the mandatory election of the chairman.
7. Amendment of Article 14, paragraph 4 of the Articles to replace the term «emergency» by «urgency» in relation to board of directors' meetings convening.
8. Amendment of Article 14 of the Articles relating to the Board in order to provide for the possibility for directors to participate in the meetings of the Board by video conference or by any other telecommunication means.
9. Amendment of Article 18 relating to the Investment Policies and Restrictions to provide for the possibility to pool the assets of a Sub-Fund of the Company with the assets of any other Sub-Fund of the Company as well as with the assets of any other Luxembourg collective investment schemes.
10. Amendment of Article 19, second and third paragraph of the Articles relating to the conflict of interest rules in order to authorise the directors to vote on transactions in which they have personal interest if they are concluded in the ordinary course of business at arm's length, and such interest shall not need to be reported to the meeting of shareholders.

11. Amendment of Article 22 of the Articles relating to the general meetings of shareholders in order to provide for the general meetings of shareholders to be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital, to provide for the possibility to hold the shareholders' meetings by way of video conference and to provide for the possibility to vote by ballot papers.
12. Miscellaneous.
13. Determination of the effective date.

Resolutions on the agenda of the Extraordinary General Meeting will require a quorum of fifty percent (50%) of the shares outstanding. Should the quorum of fifty percent (50%) of the shares issued and outstanding not be met at the meeting, a reconvened meeting, which will validly deliberate irrespective of the number of shares represented, will be reconvened for 22 November 2007 with the same agenda as above.

Resolutions at either meeting will be passed if approved by two thirds of the shares present or represented and voting at the respective meeting.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this meeting, please return the form of proxy duly dated and signed to J.P. MORGAN BANK (LUXEMBOURG) S.A., Company Administration Department (Building C), EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg to the attention of Mara Marangelli prior to 17 October 2007 at 5.00 p.m. CET.

Référence de publication: 2007103825/755/50.

Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.332.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mardi 9 octobre 2007 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007103830/584/20.

Agestalux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.447.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 8 octobre 2007 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Non renouvellement du mandat de l'administrateur, venu à échéance, de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et décharge.
6. Non renouvellement du mandat de l'administrateur, venu à échéance, de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., et décharge.

7. Nomination de Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
8. Nomination de Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
9. Reconduction de Monsieur Jacques Claeys dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
10. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
11. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007103822/29/30.

ING (L) Liquid, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.762.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mardi 9 octobre 2007 à 14.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007103828/584/20.

Eisenbahner-Vereinigung Ettelbruck soc. coopérative - Coopérative des Cheminots.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 73, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.524.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les associés de la Coopérative des Cheminots de Ettelbruck à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

statuant sur la clôture de la liquidation qui se tiendra le jeudi 4 octobre 2007 à 18.00 heures à la salle de réunion au premier étage du Hall Omnisports au CENTRE SPORTIF IM DEICH à Ettelbrück du fait que la première assemblée n'a pas obtenu le quorum lors de l'assemblée du 8 août 2007.

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation du rapport du liquidateur.
3. Indication de l'endroit de la conservation des documents sociaux.
4. Confirmation de la destination du solde du fonds social.
5. Indication des mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007094321/1644/20.

Herma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.827.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, le 28 septembre 2007 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de Monsieur Daniel Galhano de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007098149/29/20.

Finmacrien, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.902.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, le 28 septembre 2007 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de Monsieur Daniel Galhano de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007098148/29/20.

Sitrof Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.573.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, le 28 septembre 2007 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

5. Démission de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Démission de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son mandat d'administrateur et décharge.
8. Nomination de Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
9. Nomination de Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
10. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
11. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007097294/29/31.

European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *September 28, 2007* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at May 31, 2007.
3. Allocation of the net results.
4. Discharge to the Directors.
5. Statutory Appointments.
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007099233/584/21.

Halogen Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 39.773.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of HALOGEN HOLDINGS Société Anonyme (the «Company») will be held at the offices of Maitland Luxembourg S.A., 6 rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg on *Friday 28 September 2007* at 10.00 a.m. (CET) for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the issue to shareholders of warrants exercisable on 30 May 2008 («2008 Warrants») on the basis of one 2008 Warrant for every three Halogen shares at close of business on 17 August 2007, where each 2008 Warrant will entitle its holder to subscribe for one Halogen share at a price of GBP 0.85 on 30 May 2008.
 2. To approve the issue to those warrant holders who exercise 2008 Warrants of warrants exercisable on 31 May 2011 («2011 Warrants») on the basis of two 2011 Warrants for every 2008 Warrant exercised, where each 2011 Warrant will entitle its holder to subscribe for one Halogen share at a price of GBP 0.85 on 31 May 2011.
- Special Business

3. To authorise the Board of Directors to issue shares or options over shares representing up to a maximum of 4% of the fully diluted share capital of the Company to employees of the Company and employees and directors of its subsidiaries or to any trust empowered to hold shares on their behalf.

3 September 2007.

By order of the Board
CITY GROUP P.L.C.
Group Secretaries

Référence de publication: 2007099235/631/26.

UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Koordinierte Statuten nach einer Ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. August 2007, Nummer 587 vor dem Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt, abgesetzt im Handelsregister.

Für mention am Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007102736/208/11.

(070122963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Morgan Stanley Money Market Family, Fonds Commun de Placement.

EXTRAIT

Le Règlement de Gestion coordonné daté du 6 septembre 2007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour la société
MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.
Signature

Référence de publication: 2007102734/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04220. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Activest Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 30.176.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 25. Juni 2007

Am 25. Juni 2007, hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgende Beschlüsse getroffen:

- den Rücktritt von:

Herrn Andreas Fehrenbach
Herrn Ulrich Ludwig Binnerer
Herrn Markus Gunter

als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft anzunehmen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat weiterhin beschlossen:

Herrn Thomas Zimmer, geboren am 24. Juli 1963 in Trier, Deutschland, geschäftsmässig in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg, mit Wirkung zum 30. Juni 2007 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen und bis zur Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahre 2008 stattfindet, zu bestellen;

Herrn Enricho Turchi als Vorsitzenden des Verwaltungsrats der Gesellschaft für eine Dauer bis zur Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahre 2008 stattfindet, zu bestellen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Enricho Turchi - Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats
- Herr Michael Kalenberg - Verwaltungsratsmitglied
- Herr Thomas Zimmer - Verwaltungsratsmitglied

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2007.

ACTIVEST GLOBAL PORTFOLIO

Unterschrift

Référence de publication: 2007103783/250/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

**UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. UBS (Lux) Short Term Sicav).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Im Jahre zweitausendundsieben, den 17. August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit Amtwohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital UBS (LUX) SHORT TERM SICAV, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 86.004, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Investmentgesellschaft mit variablem Kapital UBS (LUX) SHORT TERM SICAV wurde gegründet gemäss Urkunde des Notars Delvaux vom 5. Februar 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C, Nummer 57 vom 25. Februar 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Frank Lörcher, Privatbeamter in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Martin Rausch, Privatbeamter in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Martin Rausch, vorbenannt.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- Namensänderung des UMBRELLAS UBS (LUX) SHORT TERM SICAV Änderung von Artikel 1 der Satzung dahingehend, dass der Name der Sicav in UBS (LUX) MONEY MARKET SICAV umbenannt werden soll.

Der Vorsitzende hält dann fest, dass:

- die Generalversammlung durch Veröffentlichungen im «D'Wort», Tageblatt und im Mémorial vom 19. Juli und 3. August 2007, sowie im «L'Echo», «De Tijd» vom 24. Juli und 3. August 2007 und im «Amtsblatt zur Wiener Zeitung» vom 21. Juli und 3. August 2007 einberufen wurde, wie durch die entsprechenden Dokumente, die bei der Generalversammlung vorgelegt wurden, belegt wurde;

- die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der jeweils gehaltenen Aktien sind in der Anwesenheitsliste aufgeführt; besagte Liste wird durch das Büro unterzeichnet und bleibt diesem Protokoll beigefügt. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls diesem Protokoll beigefügt;

- eine erste rechtmässig einberufene Versammlung fand am 18. Juli 2007 statt, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, um über dieselbe Tagesordnung zu befinden, jedoch war diese nicht beschlussfähig;

- aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von 3.359.108.896 Aktien, nur 10 Aktien in gegenwärtiger Urkunde anwesend oder vertreten sind.

Somit kann diese zweite Versammlung über alle Punkte der Tagesordnung beraten und beschliessen, welches auch immer das Präsenzquorum ist.

Nach Beratung nimmt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss an:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Namensänderung des UMBRELLAS UBS (LUX) SHORT TERM SICAV in UBS (LUX) MONEY MARKET SICAV,

und demzufolge Artikel 1 abzuändern wie folgt:

Art. 1. Name. Es besteht eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable» oder «SICAV») unter dem Namen UBS (LUX) MONEY MARKET SICAV.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, die dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben. Kein Aktionär hat den Wunsch ausgedrückt, die Urkunde zu unterschreiben.

Gezeichnet: F. Lörscher, M. Rausch, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007. LAC/2007/23282. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007102735/208/55.

(070122959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Morgan Stanley Money Market Family, Fonds Commun de Placement.

EXTRAIT

Le contrat modificatif du Règlement de Gestion daté du 6 septembre 2007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour la société

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102733/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04218. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

KOH-I-NOOR International, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 127.376.

PROJET DE FUSION

Les Conseils d'Administration de:

(1) KOH-I-NOOR INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.376 (la «Société Absorbante»); et

(2) DRAGET, a.s., société anonyme de droit tchèque (akciová spole nost), ayant son siège social Kon vova 2660/141, CZ-13083 Prague 3, Žižkov, République tchèque, numéro d'identification 276 18 099, inscrite au registre du commerce tenu par la Tribunal municipal de Prague sous la Section B, Insert No. 11235 (la «Société Absorbée», ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»).

Considérant:

(A) Que les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont décidé de fusionner la Société Absorbée dans la Société Absorbante par voie d'une fusion absorption créant une Société Européenne conformément aux termes du Règlement européen 2157/2001/CE, la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés»), et le Code de commerce tchèque, la loi No. 513/1991 (le «Code de Commerce Tchéque») ainsi que les lois et règlement en rapport avec ces textes.

(B) Que les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont arrêté le présent projet de fusion (le «Projet de Fusion») et décidé de soumettre son contenu aux assemblées générales des actionnaires des Sociétés Fusionnantes, pour approbation.

(C) Que la transformation de la Société Absorbante en Société Européenne de droit luxembourgeois, satisfaisant à toutes les conditions posées par le droit luxembourgeois pour les sociétés anonyme ayant la forme d'une société européenne, est envisagée.

(D) Que les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont l'intention de tenir les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes au plus tard le 22 octobre 2007.

(E) Que la date d'effet de la fusion est fixée au 31 octobre 2007 (la «Date d'Effet»). A cette date la fusion et la création simultanée de la Société Européenne prendra effet.

(F) Que la date de la fusion portera ses effets au plan comptable le 1^{er} mai 2007 (la «Date d'Effet Comptable»).

(G) Que le droit luxembourgeois autorise expressément la fusion entre une société anonyme de droit luxembourgeois et une société soumise à un droit étranger, pour autant que le droit applicable à une telle société soumise à un droit étranger n'interdise pas une telle fusion;

(H) Que le droit tchèque autorise expressément la fusion entre une société anonyme de droit tchèque et une société soumise à un droit étranger, pour autant que le droit applicable à une telle société soumise à un droit étranger n'interdise pas une telle fusion;

(I) Qu'à la suite d'une décision rendue par la Cour Européenne de Justice dans l'Affaire C-411/03 (SEVIC SYSTEMS AG) du 13 décembre 2005, le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée déclarent n'avoir connaissance d'aucune raison impérative, même éventuelle, de nature à interdire une fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, en l'absence de dispositions légales de droit tchèque autorisant ou permettant de manière explicite une fusion transfrontalière entre une société anonyme de droit luxembourgeois et une société anonyme de droit luxembourgeois;

(J) Que le capital social émis de la Société Absorbante s'élève à ce jour à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

(J) Que le capital sociale émis de la Société Absorbée s'élève à ce jour à deux millions de couronnes tchèques (2.000.000,- CZK), divisé en vingt (20) actions d'une valeur nominale de cent mille couronnes tchèques (100.000,- CZK).

(K) Que l'exercice comptable de chacune des Sociétés Fusionnantes coïncide avec l'année civile.

(L) Qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été dissoute, n'a été mise en faillite ou n'est soumise à une suspension des paiements,

(M) Que l'intégralité du capital social des Sociétés Fusionnantes est libéré.

(N) Que la Société Absorbée est une filiale intégralement détenue par KOH-I-NOOR HOLDING, société de droit tchèque, ayant son siège social à Baarova 769/45, CZ-14000 Prague, République Tchèque, numéro d'identification 260 80 991, enregistrée au registre du commerce tenu par le tribunal municipal de Prague sous la Section B, Insert 12273 (la «Société Mère»).

(O) Que la Société Absorbante est une filiale intégralement détenue par la Société Mère.

(P) Qu'à la Date d'Effet la Société Absorbante sera transformée en Société Européenne de droit luxembourgeois.

(Q) Qu'à la date d'effet la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation et l'intégralité de son patrimoine sera transférée à la Société Absorbante.

En conséquence, établissent le projet de fusion suivant:

1. Fusion. La Société Absorbée fusionnera avec la Société Absorbante par voie de fusion par absorption, créant ainsi une Société Européenne conformément (i) au Règlement 2157/2001/CE, (ii) à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciale du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés»), (iii) au Code de commerce tchèque, la loi No. 513/1991 (le «Code de Commerce Tchèque») ainsi que les lois et règlement en rapport avec ces textes, (iv) les modalités de la fusion prévues par le présent Projet de Fusion et le rapport des conseils d'administration des Sociétés quant aux droits communautaire, tchèque, et luxembourgeois ((i), (ii), (iii) et (iv) constituant ensemble les «Conditions Générales de la Fusion»).

Lors de la prise d'effet de la Fusion, tous les actifs et les passifs de la Société Absorbée (tel qu'ils existeront à la Date d'Effet, telle que définie ci-dessous) seront transférés de plein droit à la Société Absorbante, la Société Absorbée cessera d'exister et la Société Absorbante émettra des nouvelles actions aux (alors anciens) détenteurs d'Actions de la Société Absorbée, conformément aux Modalités de la Fusion.

2. Statuts. Les statuts actuels de la Société Absorbante sont joints en Annexe A du présent Projet de Fusion. Les statuts de la Société Absorbante changeront du fait de cette Fusion, prenant la forme indiquée dans l'Annexe B du présent Projet de Fusion. Les Annexes A et B font partie intégrale du présent Projet de Fusion.

3. Composition du Conseil d'Administration de la Société Absorbante. Le Conseil d'Administration de la Société Absorbante est composé actuellement des personnes suivantes:

Briza, Vlastislav, né à eské Bud jovice, le 3 mai 1978, résidant à E. Bittnera 15, CZ - ZIP 370 01 eské Bud jovice;

Haggerty, Branston Jay, né dans le Wisconsin (USA), le 29 octobre 1969, résidant à 3566 n Murray Avenue, Shorewood, WI - 53211; et

Magistrate, Geoffrey Todd, né dans le Connecticut (USA), le 11 Septembre 1964, résidant à Pikioni 4, Limassol, Chypre.

A compter de la Date d'Effet de la Fusion, le Conseil d'Administration de la Société Absorbante sera composé des personnes suivantes:

Briza, Vlastislav, né à eské Bud jovice, le 3 mai 1978, résidant à E. Bittnera 15, CZ - ZIP 370 01 eské Bud jovice;

Haggerty, Branston Jay, né dans le Wisconsin (USA), le 29 octobre 1969, résidant à 3566 n Murray Avenue, Shorewood, WI - 53211; et

Magistrate, Geoffrey Todd, né dans le Connecticut (USA), le 11 Septembre 1964, résidant à Pikioni 4, Limassol, Chypre.

4. Composition du Conseil de Surveillance de la Société Absorbante. Le conseil de surveillance de la Société Absorbante consiste des personnes suivantes:

DUNE S. à R.L., enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.593, ayant son siège social 59, rue Grande Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz.

A compter de la Date d'Effet de la Fusion, le conseil de surveillance de la Société Absorbante est composé de:

Briza, Vlastislav, né à eské Bud jovice, le 3 mai 1978, résidant à E. Bittnera 15, CZ - ZIP 370 01 eské Bud jovice;

5. Date d'Effet. La Fusion prendra effet entre la Société Absorbante et la Société Absorbée et à l'égard des tiers le 31 octobre 2007, cette date étant celle de la publication de l'acte notarié relevant du droit Luxembourgeois constatant la décision de l'actionnaire unique de la Société Absorbante d'approuver la décision de fusionner telle que proposée par le Projet de Fusion, conformément aux dispositions de l'Article 9 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, sous réserve que les conditions juridiques préalables sous le droit tchèque en vue de la Fusion soient valablement respectées,

6. Traitement comptable de la Fusion. Comme mentionné ci-dessus, la Date d'Effet Comptable, à partir de laquelle les transactions des sociétés fusionnant seront traitées pour raisons comptables comme étant celles de la Société Européenne, sera le premier mai 2007. Tous les éléments d'actif et de passif comptabilisés par les Sociétés Fusionnantes seront repris à leur valeur comptable historique, et les revenus de la Société Absorbante comprendront les revenus de la Société Absorbée à partir du premier mai 2007.

7. Comptes de référence - Evaluation. Les conditions générales de la Fusion ont été déterminées en référence aux comptes annuels et comptes consolidés vérifiés (y compris le bilan, le compte de résultat, et les annexes y relatives, ainsi que le rapport des réviseurs de la société) de la Société Absorbée pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2006 ainsi qu'aux comptes annuels vérifiés (y compris le bilan, le compte de résultat, et les annexes y relatives, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes de la société) de la Société Absorbante pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2006, étant entendu toutefois que l'actif et le passif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante dans leur état existant à la Date d'Effet.

Les actifs transférés et les passifs à la charge de la Société Absorbée seront évalués à leur valeur comptable historique.

8. Rapport d'Echange. Du fait du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée par voie de fusion, la Société Absorbante, à la Date d'Effet, émettra en faveur des détenteurs d'actions de la Société Absorbée une (1) action de la Société Absorbante pour une (1) action de la Société Absorbée (le «Rapport d'Echange»).

Les actions de la Société Absorbante nouvellement émises donneront droit à toute distribution réalisée à partir de la Date d'Effet.

9. Réalisation de la Fusion. Lors de la prise d'effet de la Fusion, les détenteurs d'actions de la Société Absorbée recevront automatiquement des actions de la Société Absorbante nouvellement émises conformément au Rapport d'Echange applicable et en fonction de leur participation respective telle qu'inscrite dans le registre des actionnaires de la Société Absorbée.

10. Experts Indépendants. Le Conseil d'Administration de la Société Absorbante a nommé un expert indépendant reconnu au Luxembourg («l'Expert») comme expert indépendant pour revoir, certifier et faire un rapport sur les Conditions Générales de la Fusion et, en particulier, sur le Rapport d'Echange, conformément à l'Article 266 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés. Une copie du rapport établi par l'Expert conformément à l'Article 266 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, est jointe au présent Projet de Fusion en Annexe C et est disponible au siège social de la Société Absorbante et Absorbée.

Conformément aux termes de la Section 220c du Code de Commerce Tchèque, l'examen des termes du projet de fusion et l'établissement du rapport n'est pas requis au cas où tous les actionnaires en conviennent de la sorte. Dès lors que l'actionnaire unique de la Société Absorbante et de la Société Absorbée accepte de ne pas établir ce rapport et que ce consentement est donné conformément à la Section 220c Par. 8 en rapport avec la Section 220b Par. 5 du Code de Commerce tchèque concernant l'assemblée générale extraordinaire approuvant la Fusion, le rapport ne devra pas être établi pour la Société Absorbée.

11. Avantages Particuliers. Aucun avantage particulier n'a ou ne sera accordé en relation avec la Fusion aux membres des conseils d'administration de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, aux réviseurs d'entreprises de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, aux membres du conseil de surveillance, aux experts indépendants, autres experts ou conseillers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, ou à toute autre personne.

La Société Absorbante ne devra pas, du fait de sa transformation en Société Européenne, émettre des actions qui accordent quelque droit préférentiel ainsi que quelque titre pour les actions. Pour ces motifs, la Société Européenne ne confèrera point de droits aux actionnaires ou aux détenteurs d'autres titres, ni ne proposera quelques précautions concernant ces personnes.

12. Approbation du Conseil d'Administration, de l'Actionnaire et du Notaire. Le Conseil d'Administration de la Société Absorbante a approuvé le présent Projet de Fusion le 12 septembre 2007.

Le Conseil d'Administration de la Société Absorbée a approuvé le présent Projet de Fusion le 12 septembre 2007.

La Fusion est sujette, entre autres conditions, à l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée et la Société Absorbante de la proposition de fusionner telle qu'elle est envisagée dans ce Projet de Fusion.

La Société Absorbée et la Société Absorbante n'ont pas émis d'obligations ni d'instruments d'obligations similaires et par conséquent l'approbation de quelconque détenteur d'obligation n'est pas nécessaire aux fins de rendre la Fusion effective.

Conformément au droit luxembourgeois et tchèque, un notaire luxembourgeois et tchèque délivreront un certificat attestant que toutes les formalités légales ont été respectées en ce qui concerne la Fusion dans le Grand-Duché de Luxembourg et la République tchèque.

13. Consultations des Comités d'Entreprises. Les Sociétés Fusionnantes déclarent qu'elles n'emploient aucun salariés et en conséquence n'invoquent pas les dispositions de droit luxembourgeois ou tchèque applicables à la participation des employés lors de la création d'une société européenne par voie de fusion par absorption.

Les Sociétés Fusionnantes déclarent que la filiale de la Société Absorbée, HEMUSMARK AD, ayant son siège social au Komplex Slavikov, Janko Komitov no. 30, 8005 Burgas, Bulgarie, numéro d'identification: BG102017266 (la «Filiale»), emploie approximativement 336 employés.

Dans l'objectif d'une participation raisonnable, appropriée et suffisante des employés de la Filiale dans le processus de fusion et de la création d'une Société Européenne, la Société Absorbée informera dûment le comité d'entreprise ou d'autres organes représentatifs de la Filiale du contenu de ce Projet de Fusion.

En particulier, un groupe spécial de négociation sera constitué sous l'impulsion des Sociétés Fusionnantes (le «Groupe Spécial de Négociation») conformément aux droits luxembourgeois et tchèque peu après la publication du présent Projet de Fusion au Luxembourg et en République tchèque. Les employés de la Filiale peuvent nommer des représentants au Groupe Spécial de Négociation afin de discuter des questions ouvertes concernant le contenu de ce Projet de Fusion concernant les droits des employés.

Le Groupe Spécial de Négociation est constitué de représentants des Sociétés Fusionnantes et des employés s'efforçant de traiter tous les sujets ouverts pour les employés concernant la Fusion et la création de la Société Européenne. Le Groupe Spécial de Négociation essaie de répondre à tous les sujets ouverts concernant les employés et en rapport avec la Fusion et la création d'une Société Européenne dans les six (6) mois suivant la Date d'Effet au plus tard.

14. Rapport du Conseil d'Administration. Les motifs de la Fusion, le rapport d'échange, les conséquences anticipées sur les activités respectives des Sociétés Absorbée et Absorbante ainsi que toutes les conséquences juridiques, économiques et concernant l'emploi sont décrites dans un rapport établi par les conseils d'administration des Sociétés Absorbée et Absorbante, joint à ce Projet de Fusion dans l'Annexe E.

15. Dépôt des Documents auprès des Registres Publics. Ce Projet de Fusion (ainsi que ses annexes) et tout autre document nécessaire seront déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Registre de Commerce tenu par le Tribunal municipal de Prague le 19 septembre 2007 et seront publiés conformément aux droits luxembourgeois et tchèque le 19 septembre 2007 au plus tard.

Les créanciers des Sociétés Fusionnantes sont informés que selon le droit luxembourgeois ils ont le droit de saisir la juridiction luxembourgeoise compétente (tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale) dans les deux (2) mois suivant la publication dans la Mémorial C de l'acte de fusion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante, afin de constituer une sûreté pour leurs créances dans l'hypothèse où la Fusion réduirait la valeur de leurs créances.

Les créanciers concernés par la Fusion et ayant des questions sur la Fusion et leurs créances peuvent en faire part par écrit aux adresses suivantes des Sociétés Fusionnantes:

KOH-I-NOOR INTERNATIONAL, Conseil d'Administration, 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg

S.A. DRAGET, a.s., Conseil d'Administration, Kon vova 2660/141, CZ-13083 Prague 3, Žižkov, République tchèque

Les créanciers peuvent obtenir gratuitement à ces deux adresses, sur demande écrite, toutes les informations et tous documents nécessaires en rapport avec la Fusion.

16. Documents disponibles au siège social des Sociétés Fusionnantes. Le Projet de Fusion (y compris ses annexes) et les documents énumérés dans la Section 15 («Dépôt des Documents auprès des Registres Publics») ci-dessus, seront disponibles au siège social des Sociétés Fusionnantes.

17. Langue. Une traduction non officielle en langue anglaise du présent Projet de Fusion sera disponible au siège social des Sociétés Fusionnantes. Au regard du droit tchèque, la version en langue tchèque du présent Projet de Fusion prévaut. Au regard du droit luxembourgeois, la version française du présent Projet de Fusion prévaut.

18. Société Européenne. A la Date d'Effet la Société Absorbante sera transformée en Société Européenne luxembourgeoise, et aura son siège social à:

75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 127.376

Le présent Projet de Fusion pourrait être légèrement amendé dans son contenu par rapport au contenu publié par les organes de publication tchèque et luxembourgeois, ces variations résultant de certaines particularités des droits luxembourgeois et tchèques concernant les procédures de Fusion.

Le 12 septembre 2007.

KOH-I-NOOR INTERNATIONAL S.A. / DRAGET, a.s.

Conseils d'Administrations

Référence de publication: 2007102739/275/210.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04578. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Acelum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.480.

En date du 25 juin 2007, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre connaissance de la démission de:

Monsieur Ulrich L. Binninger de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2007;

- de nommer:

Monsieur Enrico Turchi, né le 20 octobre 1959 à Carrara, Italie, ayant comme adresse professionnelle, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, en tant que nouveau administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2007.

ACELUM SICAV

Signature

Référence de publication: 2007102732/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Class Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.390.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roger Greden, directeur de société, demeurant 4A, rue de l'ouest, L-2273 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Laurent Putzeys, employé privé demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange,

en vertu d'un pouvoir daté du 13 juillet 2007, et

2.- Monsieur Pierre Paul Boegen, directeur de société, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon (Belgique) ici représenté par Monsieur Benoît Castelain, employé privé demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange,

en vertu d'un pouvoir daté du 13 juillet 2007.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:

CLASS IMMO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services, à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} vendredi du mois de juin à 15 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- M. Roger Greden, prénommé, cent cinquante cinq actions	155
2.- M. Pierre-Paul Boegen, prénommé cent cinquante cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	<u>310</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Pierre-Paul Boegen, prénommé, né à Arlon, le 20 octobre 1948.
- b) Monsieur Roger Greden, prénommé, né à Arlon, le 28 octobre 1953.
- c) Madame Nelly Noel, demeurant 121, rue du Rollingergrund L-2440 Luxembourg, née à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 1946.

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013, Monsieur Roger Greden, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société chargé de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire: FIDU-CONCEPT S.à r.l, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 38136.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille treize.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Greden, P. Boedgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19096. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007096005/242/163.

(070107061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

BCBG S.A., Bel Canto Business Generators S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 40.740.

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEL CANTO BUSINESS GENERATORS S.A. SOPARFI, en abrégé BCBG S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.740, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 504 du 4 novembre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg:

- en date du 28 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 96 du 16 mars 1994
- en date du 10 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 72 du 20 février 1995
- en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 642 du 11 décembre 1996,

et la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision de l'assemblée générale tenue en date du 6 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 34 du 8 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique Goeres, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Irena Colamonico, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital d'un montant de 101.878,27 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 132.864,96 EUR sans émission d'actions nouvelles, à libérer par conversion de bénéfices existant au bilan de vérification de la société.

2.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 101.864,96 EUR, pour le ramener de son montant actuel de 132.864,96 EUR à 31.000,- EUR, par apurement de comptes courant associés, sans annulation d'actions.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant total de cent un mille huit cent soixante-dix-huit virgule vingt-sept euros (101.878,27 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à cent trente-deux mille huit cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-seize euros (132.864,96 EUR), sans émission d'actions nouvelles, par conversion en capital de bénéfices reportés existants au bilan de vérification de la société d'un montant de cent un mille huit cent soixante-dix-huit virgule vingt-sept euros (101.878,27 EUR).

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent un mille huit cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-seize euros (101.864,96 EUR), pour le ramener de son montant actuel de cent trente-deux mille huit cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-seize euros (132.864,96 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de comptes courant associés, sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 11 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Goeres, I. Colamonico, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2007, Relation GRE/2007/2949. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007097044/231/85.

(070109022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Eupalia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.387.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roger Greden, directeur de société, demeurant 4A, rue de l'ouest, L-2273 Luxembourg ici représenté par Monsieur Laurent Putzeys, employé privé demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange,

en vertu d'un pouvoir daté du 13 juillet, et

2.- Monsieur Pierre Paul Boegen, directeur de société, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon (Belgique) ici représenté par Monsieur Benoît Castelain, employé privé demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange,

en vertu d'un pouvoir daté du 13 juillet 2007.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement. Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:

EUPALIA SA

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services, à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} vendredi du mois de juin à 15 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille sept.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille huit.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- M. Roger Greden, prénommé cent cinquante cinq actions	155
2.- M. Pierre-Paul Boegen, prénommé 155 (cent cinquante cinq actions)	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Pierre-Paul Boegen, prénommé, né à Arlon, le 20 octobre 1948.
- Monsieur Roger Greden, prénommé, né à Arlon, le 28 octobre 1953.
- Madame Nelly Noel, demeurant 121, rue du Rollingergrund L-2440 Luxembourg, née à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 1946.

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013, Monsieur Roger Greden, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société chargé de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire: FIDU-CONCEPT S.à r.l, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 38.136.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille treize.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Putzeys, B. Castelain, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19095. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007096007/242/163.

(070107055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

**ColStadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ColPlus S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 115.764.

L'an deux mille sept, le dix juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

COLONY EURFI III, L.P., un limited partnership constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 2993586, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (Etats-Unis) et ayant son principal établissement 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, (USA),

Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 6 juillet 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé unique, dûment représenté par Monsieur Hubert Janssen comme dit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. que ColPlus S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.764, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire soussigné, en date du 14 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 29 juin 2006 numéro 1256 (ci-après désignée «la Société»);

2. que le capital de la société s'élève actuellement à € 12.600,- (douze mille six cents euros), représenté par 126 (cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- € (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. qu'il est seul Associé de la Société pour avoir acquis la totalité des parts sociales.

Ceci exposé, l'Associé Unique représentant l'intégralité du capital de la Société, prend les décisions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la dénomination de la Société de ColPlus S.à r.l. en ColStadia S.à r.l.

Par suite de cette décision, l'article 1^{er} des statuts sera désormais rédigé comme suit:

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ColStadia S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août

1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the tenth day of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Appeared:

COLONY EURFI III, L.P., a limited partnership incorporated under the law of Delaware, inscribed in the Register of Delaware under the number 2993586, having its registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (United States of America) and having its offices and place of business at 1999, avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States

Here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on 6th July 2007, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, duly represented by Mr Hubert Janssen as said above, declares and requests the notary to enact:

Preamble

1. That ColPlus S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.764, has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 14 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 29 June 2006 under number 1256 (the «Company»);

2. That the subscribed share capital of the Company amounts currently to € 12,600.- (twelve thousand and six hundred Euro), represented by 128 (one hundred twenty-eight) shares with a par value of € 100.- (one hundred Euros) each, fully paid up.

3. That it is the Sole Shareholder of the Company for having acquired all the shares.

Having stated that, the sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, takes the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate name of the Company from ColPlus S.à r.l. to ColStadia S.à r.l. and to amend therefore the article 1 of the bylaws, which shall have the following wording:

1. Form - Corporate Name. There is hereby formed a private limited liability company under the name of ColStadia S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, Relation LAC/2007/17700. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093298/211/87.

(070104292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Tsedek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 51.983.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096292/540/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

HBI Borsigstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 125.486.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007097174/211/11.

(070108564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Benefit Partners International SA, Société Anonyme,
(anc. So.Pa.F. Invest S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.942.

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée So.Pa.F. INVEST S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.942,

constituée sous la dénomination de S.K.G S.A., par acte reçu par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 février 1993, publié au Mémorial C de 1993, page numéro 10.274, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 41187.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par M. Sergio Bertasi, dirigeant, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Christophe Velle, employé, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Carine Agostini, employée, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BENEFIT PARTNERS INTERNATIONAL SA.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix-neuf ans.»

2. Modification de la composition du conseil d'administration.

3. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BENEFIT PARTNERS INTERNATIONAL SA.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les mandats des administrateurs suivants, savoir:

1. Monsieur Vender Giovanni Jody, Président et administrateur-délégué,
2. Monsieur Daveri Giuseppe, Vice-Président,
3. Monsieur Santicoli Pietro, Administrateur,
4. Monsieur Audia Dominique, Administrateur,

Et décide de nommer quatre nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs révoquer, savoir:

- Monsieur Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1965 à San Bellino Italie, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Président,
- Monsieur Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz France, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur,
- Madame Carine Agostini, employée privée, née le 27 avril 1977 à Villerupt France, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur,
- Madame Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome Italie, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur,

Leurs mandats prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix des présents et des représentés.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Bertasi, C. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, LAC/2007/20298. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007096857/208/85.

(070108771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Service Tobacco International S.A., Société Anonyme,
(anc. Sasib Tobacco International S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 64.940.

In the year two thousand and seven on the eleventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SASIB TOBACCO INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, trade register Luxembourg section B number 64.940, incorporated by deed dated on June 19, 1998, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 641 of the 10th of September, 1998;

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 200,000 (two hundred thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To change the name of the company into SERVICE TOBACCO INTERNATIONAL S.A.

2.- To update article 1 of the by-laws.

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company into SERVICE TOBACCO INTERNATIONAL S.A.

Second resolution

The meeting decides to amend article 1 of the bylaws to read as follows:

« **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg S.A. is hereby formed under the title SERVICE TOBACCO INTERNATIONAL S.A.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept le onze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SASIB TOBACCO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.940, constituée suivant acte reçu le 19 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 641 du 10 septembre 1998;

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 200.000 (deux cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale en SERVICE TOBACCO INTERNATIONAL S.A.
- 2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SERVICE TOBACCO INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SERVICE TOBACCO INTERNATIONAL S.A.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation LAC/2007/17951. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093296/211/89.

(070104289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Mituyo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.554.

Im Jahre zweitausendsieben, den achtzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft MANZUL INVESTMENTS LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Erakli 2, Egkomi, 2413 Nicosia, Cyprus, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer 183229,

hier vertreten durch Herrn Guy Hornick, «maître en sciences économiques», mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 30. November 2006.

Welche Vollmacht, nach ne varietur unterzeichnet durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgeannt, den instrumentierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MITUYO, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, H.R. Luxemburg Sektion B Nummer 85554, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentier-

enden Notar, am 27. Dezember 2001, veröffentlicht im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» Nummer 676 vom 2. Mai 2002;

- Dass sie einzige und alleinige Gesellschafterin der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass sie einstimmig folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest und nimmt an, dass:

- auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 8. September 2006, Herr Alvaro Prieto Beaulieu, wohnhaft in Vårgårdavägen 11, 125 51 Älvsjö (Schweden), seine 200 (zweihundert) Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung MITUYO, an der Gesellschaft GoldCup D1906 AB (556707-6640), mit Gesellschaftssitz in Kungsgatan 26, 6tr, 111 35 Stockholm (Schweden), abgetreten hat;

- auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 19. September 2006, die Gesellschaft GoldCup D1906 AB (556707-6640), vorgenannt, ihre 200 (zweihundert) Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung MITUYO, an der Gesellschaft GoldCup D1907 AB (556707-6657), mit Gesellschaftssitz in Kungsgatan 26, 6tr, 111 35 Stockholm (Schweden), abgetreten hat;

- auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 28. November 2006, die Gesellschaft C 2 FÖRVALTNING AB (556707-6657), vormals GoldCup D1907 AB, vorgenannt, ihre 200 (zweihundert) Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung MITUYO, an der Gesellschaft MANZUL INVESTMENTS LIMITED, vorgenannt, abgetreten hat.

Die Geschäftsführer erklären hiermit diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften und im Namen der Gesellschaft MITUYO diese Übertragungen anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel sechs (6) der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 200 (zweihundert) Anteile zu je EUR 100,- (einhundert Euro).»

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Englische Fassung der Satzungen abzuändern und den Wort «share/s» von «corporate unit/s» zu ersetzen.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Komparentin die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MANZUL INVESTMENTS LIMITED, with registered office in Erakli 2, Egkomi, 2413 Nicosia, Cyprus, registered with the Trade and Companies Register under number 183229,

duly represented by Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy given under private seal on November 30, 2006.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to state that:

- the limited liability company MITUYO, with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 85554, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on December 27, 2001, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» number 676 of May 2, 2002;

- she is the sole member of the above mentioned company and that she has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The sole member states and agrees that:

- pursuant to a private corporate units transfer dated September 8, 2006, Mr Alvaro Prieto Beaulieu, residing in Vårgårdavägen 11, 125 51 Älvsjö (Sweden), has transferred his 200 (two hundred) corporate units of the company MITUYO, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, to the company GoldCup D1906 AB (556707-6640), with registered office in Kungsgatan 26, 6tr, 111 35 Stockholm (Sweden);

- pursuant to a private corporate units transfer dated September 19, 2006, the company GoldCup D1906 AB (556707-6640), prequalified, has transferred its 200 (two hundred) corporate units of the company MITUYO, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, to the company GoldCup D1907 AB (556707-6657), with registered office in Kungsgatan 26, 6tr, 111 35 Stockholm (Sweden);

- pursuant to a private corporate units transfer dated November 28, 2006, the company C 2 FÖRVALTNING AB (556707-6657), formerly GoldCup D1907 AB, prequalified, has transferred its 200 (two hundred) corporate units of the company MITUYO, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, to the company MANZUL INVESTMENTS LIMITED, pre-qualified.

The managers hereby declare that the above mentioned corporate units transfers have been duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil», as well as according to the Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, and also declare to accept, in the name and on behalf of the limited liability company MITUYO, said transfers.

Second resolution

The sole member decides to amend article 6 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

«The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) divided into 200 (two hundred) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

Third resolution

The sole member decides to amend the English version of the Articles of Association, by substitution of the word «share/s» for «corporate unit/s».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signed: G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 48, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096205/211/111.

(070107815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

RSCT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 7, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 89.742.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RSCT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1647 Luxembourg-Neudorf, 72, rue de Gruenewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.742, constituée suivant acte reçu le 29 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1741 du 6 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rui Simoes Dos Santos, Barman, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-1647 Luxembourg, 72, rue de Gruenewald à L-1841 Luxembourg, 7, rue du Palais de Justice.
2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1647 Luxembourg-Neudorf, 72, rue de Gruenewald à L-1841 Luxembourg, 7, rue du Palais de Justice et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Dos Santos, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20093. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096970/211/43.

(070108923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Fuscine Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.554.

- La société FINDI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée Administrateur, en date du 20 février 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2012.

- La société LOUV S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée Administrateur, en date du 25 septembre 2002, a désigné Monsieur Benoît Parmentier, né le 14 juin 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2012.

- La société MADAS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée Administrateur, en date du 20 février 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2012.

Le 22 juin 2007.

FUSCINE HOLDING S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur , Président du Conseil d'Administration

N. Thirion / C. François

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007097529/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Grand Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.035.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juin 2007

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Alexis De Bernardi et Monsieur Louis Vegas-Pieroni sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
GRAND ESTATE INVESTMENTS S.A.
A. de Bernardi / G. Diederich
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007097064/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

CEREP Investment Wefora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.598.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT WEFORA S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 121.598 and incorporated by deed drawn up on 24 October 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 2426 dated 28 December 2006, page 116432 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800 Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mai,

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«As-socié Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT WEFORA S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 121.598 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 24 octobre 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 2427 daté du 28 décembre 2006 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800 Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9936. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096961/211/90.

(070108952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

LSF Quintet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.665.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 111.284.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007097176/5770/13.

(070108759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.245.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 43157 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007097184/211/11.

(070108929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

VREF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 115.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007097178/242/13.

(070108770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Temenos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Paferbruch.
R.C.S. Luxembourg B 28.792.

In the year two thousand and seven, on the 7th day of the month of August.
Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TEMENOS LUXEMBOURG S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on, 18 August 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), n ° 31 on 25th November 1988. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 February 2006, published in the Mémorial, n ° 1006 on 23 May 2006.

The meeting was presided over by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda, prior notice is hereby waived.

The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda:

The extraordinary general meeting of the shareholders will deliberate and vote on the following agenda:

- transfer of the registered office from 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, to West Side Village, 89 D, rue Paferbruch, L-8308 Capellen; and

- amendment of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») by inserting a fourth and a fifth paragraph in article 3 reading as follows:

«In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform without limitation all commercial, technical and financial or other operations, connected or related directly or indirectly with its purposes in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.»

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The shareholders resolved to transfer the registered office from 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, to West Side Village, 89 D, rue Paferbruch, L-8308 Capellen.

Second resolution

The shareholders resolved to amend the Articles of the Company in the manner set out in the agenda.

The items on the agenda having all been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

On the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le 7^{ème} jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TEMENOS LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée selon acte reçu de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 18 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), n^o 31 du 25 novembre 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 février 2006, publié au Mémorial n^o 1006 du 23 mai 2006.

L'assemblée est présidée par M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant à Luxembourg.

M^e Maryline Esteves, maître en droit, résidant à Luxembourg est nommée comme secrétaire et M^e Philippe Prussen, résidant à Luxembourg est nommé comme scrutateur.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de ladite liste de présence que la totalité des actions émises de la Société sont représentées à la présente assemblée et les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, renoncent en conséquence par la présente à la notification préalable.

L'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

L'assemblée générale des actionnaires va délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

- transfert du siège social du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au West Side Village, 89 D, rue Paferbruch, L-8308 Capellen Luxembourg; et

- modification des statuts par l'ajout d'un quatrième et cinquième paragraphe à l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

«De manière générale, la Société pourra apporter son assistance (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés, ou autres) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a des intérêts, ou qui appartiennent au même groupe ou à toute autre entité si la société l'estime opportun (upstream et sidestream inclus), adopter toute mesure de contrôle ou de surveillance et exécuter toute opération qu'elle jugera utile en vue de la réalisation et du développement de son objet.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.»

L'assemblée ayant approuvée ce qui précède, prend la résolution suivante:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au West Side Village, 89 D, rue Paferbruch, L-8308 Capellen.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier les Statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont évalués à € 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent acte, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, M. Esteves, P. Prussen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2007, Relation: EAC/2007/9689. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007096319/272/109.

(070108444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

AstraZeneca Infection SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.397.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) AstraZeneca AB, a public limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at SE-151 85 Södertälje, Sweden (Trade Register number SE-556011-7482),

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 14th, 2007.

2) ASTRA PHARMACEUTICALS AB, a private limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at SE- 15185 Södertälje, Sweden (Trade Register number SE-556023-0657),

here represented by Mrs Madeline Boucher, prenamed,

by virtue of a proxy given on June 15th, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of AstraZeneca INFECTION SNC, a «société en nom collectif», incorporated by a notarial deed on December 21st, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 346 of March 9th, 2007;

- that the sole shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to modify the representation of the company, so that the company will be bound by the joint signature of one A-Manager and of one B-Manager.

As a consequence the second paragraph of Article 12 of the Articles of Incorporation will be modified and now reads as follows:

« **Art. 12. second paragraph.** In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signatures of one A-Manager and of one B-Manager.»

Second resolution

The shareholders decide to insert a new paragraph at Article 9 of the Articles of Incorporation which will now read as follows:

« **Art. 9. third paragraph.** Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) AstraZeneca AB, société à responsabilité limitée de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE- 151 85 Södertälje, Suède, (enregistrée sous le numéro SE-556011-7482),

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 juin 2007.

2) ASTRA PHARMACEUTICALS AB, société à responsabilité limitée de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE- 151 85 Södertälje, Suède (enregistrée sous le numéro SE-556023-0657),

ici représentée par Madame Madeline Boucher, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 juin 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société AstraZeneca INFECTION SNC, société en nom collectif, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 9 mars 2007.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le pouvoir d'engagement de la société de sorte que la société soit engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. (deuxième paragraphe).** En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
« **Art. 9. troisième paragraphe.** Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, LAC/2007/15710. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007097506/220/89.

(070109632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Cave Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.991.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007097186/203/11.

(070108933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

e-Collaboration International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 9, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 74.204.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2007

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Nomination comme nouveaux Administrateurs de Mesdames Nete Stejn Mortensen, adresse professionnelle au 11, avenue Guillaume, L-1010 Luxembourg et Helle Nymann Dueholm, adresse professionnelle au 11, avenue Guillaume, L-1010 Luxembourg et Monsieur Jan Valter Erik Ramkvist, résidant au 4, Fyrbnaksvägen, SE-722 10 Västerås, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans comme Commissaire aux Comptes.

Nomination de la société ANGLO NORDIC LIMITED, siège social au 24, De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI, à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour la société

E-COLLABORATION INTERNATIONALE S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007096975/1023/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Muirfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 120.642.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

1) AIBWorthytrust LIMITED, a Company incorporated under the law of Jersey, with registered office at AIB House, Grenville Street St Helier, Jersey,

2) AIBWT NOMINEES LIMITED, a Company incorporated under the law of Jersey, with registered office at AIB House, Grenville Street St Helier, Jersey,

both here represented by Mr. Jérôme Bach, lawyer, with professional address at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of two proxies.

The said proxies, after signature ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of MUIRFIELD INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary, with residence at that time in Redange-sur-Attert, on the 17th October 2006, published in in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2266 on December 5th, 2006.

- that the above mentioned shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of six thousand two hundred fifty euro (6,250.- €) to bring it from its present amount of twenty-five thousand euro (25,000.- €) to thirty-one thousand two hundred fifty euro (31,250.- €) by the issuing of fifty (50) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (125.- €) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The shareholders, represented as stated hereabove, declare to subscribe each for twenty-five (25) of the new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of six thousand two hundred fifty euro (6,250.- €) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 6 of the articles c incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at thirty-one thousand two hundred fifty euro (31,250.- EUR) represented by two hundred fifty (250) shares of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each. These shares have been subscribed and fully paid in by contribution in cash by the appeared parties.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- €).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) AIBWorthytrust LIMITED, une société de droit du Jersey avec son siège social à AIB House, Grenville Street St Helier, Jersey.

2) AIBWT NOMINEES LIMITED, une société de droit du Jersey avec son siège social à AIB House, Grenville Street St Helier, Jersey,

toutes les deux ici représentées par Maître Jérôme Bach, Avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en vertu de deux procurations.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, on requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont actuellement les seuls associées de la société MUIRFIELD INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 5 décembre 2006.
- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) pour porter son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) par l'émission de cinquante (50) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les associées, représentées comme dit ci-dessus, déclarent souscrire chacune vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles et les libérer totalement moyennant versement en espèces de sorte que la somme de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Les associées déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées par les comparantes.»

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cent euros (800,- €).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Bach, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 30 juillet 2007. MER/2007/1021. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007097553/243/92.

(070109529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

AZ Chem Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.326.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of the company AZ CHEM LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under B124.326 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 2, 2007 (the Company) not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) and the articles of association of the

Company of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 7, 2007 not yet published in the Memorial (the Articles):

AZ CHEM INVESTMENTS PARTNERS LP, a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the United States Internal Revenue Service under number 56-2641017 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Caroline Notté, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting under a proxy given on February 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred thirteen thousand five hundred Euro (EUR 913,500.-) so as to bring it from its present amount of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) to nine hundred eighty-eight thousand five hundred Euro (EUR 988,500.-), by way of the creation and issue of thirty-six thousand five hundred forty (36,540) shares, with a par value of EUR 25 each, (the New Shares), to be paid with a share premium of ninety-four Euro seventy-two cents (EUR 94.72) (the Share Premium);

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital, which shall now read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at nine hundred eighty-eight thousand five hundred (EUR 988,500) represented by thirty-nine thousand five hundred forty (39,540) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred thirteen thousand five hundred Euro (EUR 913,500.-) so as to bring it from its present amount of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) to nine hundred eighty-eight thousand five hundred Euro (EUR 988,500.-), by way of the creation and issue of the New Shares, to be paid with the Share Premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the New Shares as follows:

Subscription - Payment

AZ CHEM INVESTMENTS PARTNERS LP, prenamed, hereby represented by Caroline Notté, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for thirty-six thousand five hundred forty (36,540) new shares, with a par value of EUR 25 each, and to fully pay them up together with a share premium of an amount of ninety-four euro seventy-two cents (EUR 94.72) by way of a contribution in cash amounting to USD 1,199,001.71. - which is equivalent to EUR 913,594.72 on the basis of an exchange rate of EUR 1.= 1.3124 USD as of February 23, 2007.

The amount of the Share Premium shall be allocated to the share premium account of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the full payment of the New Shares has been given to the undersigned notary by a blocking certificate as of the date hereof. Such certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at nine hundred eighty-eight thousand five hundred (EUR 988,500.-) represented by thirty-nine thousand five hundred forty (EUR 39,540.-) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately twelve thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour de février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AZ CHEM LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124.326 et constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2007 (la Société), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) dont les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant en date du 7 février 2007, non encore publié au Mémorial (les Statuts):

AZ CHEM INVESTMENTS PARTNERS LP, un «limited partnership» constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, inscrit au United States Internal Revenue Service sous le numéro 56-2641017 (l'Associé Unique),

ici représenté par Caroline Notté, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en février 2007,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ledit acte auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent treize mille cinq cents euro (EUR 913.500,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euro (EUR 75.000,-) à neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euro (EUR 988.500,-), par la création et l'émission de trente-six mille cinq cent quarante (36.540) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune (les Nouvelles Parts Sociales), libérées avec une prime d'émission de quatre-vingt-quatorze euro et soixante-douze centimes (EUR 94,72) (la Prime d'Emission);

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 1^{er} ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euro (EUR 988.500,-) représenté par trente-neuf mille cinq cent quarante (39.540) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent treize mille cinq cents (EUR 913.500,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euro (EUR 75.000,-) à neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euro (EUR 988.500,-), par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, libérées avec la Prime d'Emission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription - Libération

AZ CHEM INVESTMENTS PARTNERS LP, prénommé, ici représenté par Madame Caroline Notté, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire trente-six mille cinq cent quarante (36.540) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-quatorze euro et soixante-douze centimes (EUR 94,72), par un apport en numéraire d'un montant d'un million cent quatre-vingt-dix neuf mille et un euro et soixante-onze centimes (USD 1.199.001,71) qui correspond à neuf cent treize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euro et soixante-douze centimes (EUR 913.594,72) à un taux de change de EUR 1,-= 1,3124 USD en date du 23 février 2006.

Le montant de la Prime d'Emission sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique a prouvé le paiement des Nouvelles Parts Sociales par un certificat de blocage daté des présentes. Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

5. «Le capital social de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euro (EUR 988.500,-) représenté par trente-neuf mille cinq cent quarante (39.540) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses relatives au présent acte est estimé à environ douze mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à la mandataire de la partie comparante, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Notte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, Relation: LAC/2007/837. — Reçu 9.135,95 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007097578/211/146.

(070109636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Seven Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007097658/220/12.

(070109270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Bonne Récolte S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8706 Useldange, 10, Am Tremel.

R.C.S. Luxembourg B 129.663.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 juillet 2007

Résolution

Après avoir constaté que l'AG extraordinaire à laquelle ils ont été dûment convoqués était régulièrement constituée, les associés présents ont à l'unanimité des voix, pris des résolutions suivantes:

1) La démission de Monsieur Liu Jian Chang, cuisinier, demeurant à L-2168 Luxembourg, 130, rue de Muehlenbach, comme gérant technique pour l'exploitation du restaurant est acceptée avec effet immédiat.

2) Est nommé gérant unique Madame Yaoyu Shi, commerçante, demeurant à L-8706 Useldange, 10, rue Am Tremel pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée par la signature du gérant unique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et passé à Useldange, le 11 juillet 2007.

Y. Shi.

Référence de publication: 2007098115/7979/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05251. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

KSO Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.506.

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KSO INVEST S.A. (numéro d'identité 1995 40 11 464), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 53.506, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 140 du 20 mars 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 1999, dont une expédition a été déposée le 7 avril 1999 au R.C.S.L. en vue de sa publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britanniques ENTREPRISE BELLE VUE LTD, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

97052

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850.-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 30 juillet 2007. Relation: CAP/2007/1844. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 août 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007098177/236/68.

(070110395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**EAVF BEN Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. EAVF BEN Saarbruecken 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.579.

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

EAVF S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its Registered Office at 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Register Companies, section B, under the number 118.851

here represented by Mrs Christelle Mathieu, private employee, residing professionally in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on July, 20th, 2007.

Said proxy after being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company EAVF BEN SAARBRUECKEN 1 S.à r.l., having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary on June 18th, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

The Shareholders, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into EAVF BEN HOLDCO S.à r.l. and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 4.** The private limited liability company exists under the name of EAVF BEN HOLDCO S.à r.l.»

Second resolution

The sole shareholder accepts the resignation of the KARIAN S.à r.l. as A Manager.

Third resolution

The sole shareholder appoints for an undetermined period the following

As managers of category A:

- Monsieur David King, Fund Manager, residing professionally at 7 Newgate Street, London, EC1A 7NX, (UK),
- Monsieur Michaël Kidd, Finance and Operations Executive, residing at L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 850.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

EAVF S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois avec siège social au 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.851

ici représentée par Mme Christelle Mathieu, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juillet 2007

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée EAVF BEN SAARBRUECKEN 1 S.à r.l. avec siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2007 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en EAVF BEN HOLDCO S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société à responsabilité limitée existe sous le nom de EAVF BEN HOLDCO S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associée unique accepte la démission de KARIAN S.à r.l. de sa fonction de gérant A.

Troisième résolution

L'associée unique nomme pour une durée indéterminée aux fonctions

Gérants de catégorie A:

- Monsieur David King, Fund Manager, demeurant professionnellement à 7 Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni,

- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathieu, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Relation LAC/2007/19769 — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 août 2007.

M. Decker.

Signé par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Référence de publication: 2007098178/206/94.

(070110276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Euroliberty-Lease S.A., Société Anonyme,
(anc. Liberty Lease SA).**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.211.

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIBERTY LEASE S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Saint Croix,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1929 du 13 octobre 2006

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 118.211

L'assemblée est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Maître Fabien Verraux, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Moulin, gérant de société, demeurant à Le Crès (France)

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société vers L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon, et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Changement de la dénomination de la société en EUROLIBERTY-LEASE S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Révocation d'un administrateur et nomination d'un administrateur remplaçant.

4.- Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un remplaçant.

5.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social avec effet immédiat vers L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon, et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la société en EUROLIBERTY-LEASE S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de EUROLIBERTY-LEASE S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Gilles Malhomme de sa fonction d'administrateur et nomme en remplacement la société EVANTON S.A. une société de droit panaméen ayant son siège social établi à East 54th Street, Panama City, avec Monsieur Claude Moulin prénommé en qualité de représentant permanent.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en remplacement pour une durée de six ans la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE COFIGEST S.à r.l. ayant son siège social à L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.10 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Veraux, M. Mayer, C. Moulin, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, Relation: LAC/2007/4765. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 août 2007.

M. Decker.

Signée par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

Référence de publication: 2007098179/206/69.

(070110149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Lux-Patri SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Grauenstein, 1A, route de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 95.154.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société
tenue en date du 13 août 2007 au siège social*

L'Assemblée prend note de l'adresse du nouveau domicile de M. Bernard Raymond Occelli, administrateur: 1-A, Veinerstrooss à L-9461 Grauenstein et ratifie le renouvellement de son mandat d'administrateur pour une durée de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

B. Occelli / B. Sonveau / J. L. Roiseux

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007098128/800706/17.

Enregistré à Diekirch, le 17 août 2007, réf. DSO-CH00127. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070109955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Blacksmith Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 104.230.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 44928 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007098126/211/11.

(070110480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Cuzco, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.493.

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CUZCO, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 1^{er} mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Manuel Marasi, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe Ludinant, demeurant professionnellement à Luxembourg et comme scrutateur Mademoiselle Corinne Petit, demeurant professionnellement à Remich.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'article 11 des statuts afin de modifier le régime de signature de la Société;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société afin de modifier le régime de signature.

En conséquent l'article 11 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Marasi, J.-P. Ludinant, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 mai 2007, REM/2007/1022. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098164/5770/41.

(070110393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Jardenne Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 359.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.028.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007097183/5770/13.

(070108839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.
